

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trois du mois de juillet, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 26 juin 2020

**Présents** : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, OLLIVIER Myriame, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

**Absents et excusés** : Néant

**Secrétaire de séance** : BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

Sur proposition de la commission « finances » réunie le 16 juin 2020, le Conseil Municipal décide fixer les taux d'imposition pour 2020 tel que résumé ci-dessous :

<b>Taxes</b>	<b>Taxe Foncière Bâti</b>	<b>Taxe Foncière Non Bâti</b>
<b>Taux 2020</b>	12,54	82,59

## **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020**

Monsieur SOULIE Jean-Marc présente les budgets primitifs 2020 du lotissement l'Eminade, du lotissement le Clos de Caufour, du Service Assainissement, et de la Commune proposés par la commission finances.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2020 tels qu'ils ont été présentés et qui se résument comme suit :

### **Lotissement l'Eminade**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
chap	libellé	propositions	chap	libellé	propositions
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
65	Autres charges de gest courante	1,00	773	Annulation mandat 2012	6 517,00
			75	Reliquat de TVA	1,00
042	Variation en cours de p°	152 462,94	042	Variation en cours de p°	145 945,94
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>152 463,94</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>152 463,94</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
001	Résultat reporté	152 462,94	001	Résultat reporté	145 945,94
040	Travaux en cours (stock)	145 945,94	33/040	Travaux (stock)	152 462,94
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>298 408,88</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>298 408,88</b>

### **Lotissement Le Clos de Caufour**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
chap	libellé	propositions	chap	libellé	propositions
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges de gestion générale	159 878,00	75	Reliquat TVA	1,00

66	Intérêt emprunt	300,00	042	Variation en cours	173 948,79
65	Reliquat TVA	1,00	043	Transfert charges	300,00
042	Variation en cours de p°	13 770,79			
043	Frais accessoires	300,00			
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>174 249,79</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>174 249,79</b>
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>					
16	Emprunt	23 900,00	001	Résultat reporté	104 241,97
040	Stocks	173 948,79	16	Emprunt	79 836,03
			040	Stocks	13 770,79
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>197 848,79</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>197 848,79</b>

### Service assainissement

DEPENSES			RECETTES		
chap.	libellé	propositions	chap.	libellé	propositions
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>					
011	Charges à caractère général	1 140,00	70	Redevances	18 700,00
012	Charges de personnel	5 000,00	70	Contributions	15 000,00
014	Atténuation de produits	2 900,00	042	Amortissements	5 983,00
65	Admission en non-valeur	311,00			
66	Charges financières	7 345,00	002	Excédent de fonct. reporté	20 044,33
042	Amortissements	16 943,00			
023	Virement à la Section d'ivt	26 088,33			
<b>Total dépenses de fonct.</b>		<b>59 727,33</b>	<b>Total recettes de fonct.</b>		<b>59 727,33</b>
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>					
001	Déficit antérieur reporté	14 096,80	021	Virement sect° fonct	26 088,33
16	Remboursement de capital	24 420,00	1068	Affectation du résultat	14 096,80
21	Immobilisations corporelles	12 628,33	10	FCTVA	
23	Immobilisations en cours		040	Amortissement réseaux	16 355,00
040	Opérations d'ordre en sect°	5 983,00	040	Amortissement études	588,00
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>57 128,13</b>	<b>Total recettes investissement</b>		<b>57 128,13</b>

### Commune

DEPENSES			RECETTES		
chap.	libellé	propositions	chap.	libellé	propositions
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>					
011	Charges à caractère général	92 130,00	013	Atténuation de charges	2 000,00
012	Charges de personnel	70 020,00	70	Produits des services	11 512,00
014	Atténuation de produits	80 100,00	73	Impôts et taxes	133 000,00
65	Autre charge gest° courante	125 560,00	74	Dotations	243 870,00
66	Intérêts d'emprunts	3 210,00	75	Autres produits de gestion	42 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00			0,00
042	Amortissements	44 666,00	040	Immobilisation corporelles	0,00
023	Virement à la section d'ivt	243 470,83	002	excédent de fct	226 274,83
<b>Total dépenses de fonct.</b>		<b>659 156,83</b>	<b>Total recettes de fonct.</b>		<b>659 156,83</b>
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>					
001	Déficit invest reporté	0,00	001	Excédent reporté	7 322,22
16	Remboursement de capital	20 610,01	10	Dotations, fonds divers	12 704,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1068	Excédent de fonct capitalisé	93 291,78
204	Subv d'équipements versées	50 000,00	13	Subventions reçues	19 206,00
21	Immobilisation corporelle	351 050,82	16	Emprunt	0,00
23	Travaux	0,00	165	Dépôts et cautionnement	1 000,00
			040	Amortissements	44 666,00
			021	Virement sect° de fonct	
<b>Total dépenses d'ivt</b>		<b>421 660,83</b>	<b>Total recettes d'ivt</b>		<b>421 660,83</b>

Détail des subventions versées aux associations :

ADMR Baraqueville	1 100,00
Amicale des pompiers	200,00
Association « les amis de la bibliothèque »	600,00
Association des Parents d'élèves	700,00
Association « Sur les chemins de Boussac et du Ségala »	350,00
Comité d'Animation et de Loisirs	400,00
Comité enfance soutien Philippines	30,00
Espoir Foot 88	400,00
Essor de Boussac	1 000,00
Lévézou Ségala Handball	60,00
Association « la taverne d'Albert »	350,00
Ecole de Judo	120,00
Société de chasse	175,00

**LOTISSEMENT LE CLOS DE CAUFOUR**

L'entreprise Puechoultres a terminé la première partie des travaux avec le goudronnage des voies. La pose des bordures interviendra dans un second temps.

Les travaux d'enfouissement de la ligne Haute Tension sont également en cours.

**TRAVAUX EN COURS**

Les travaux de renforcement de la conduite d'eau de Drulhe ont débuté. La commune a demandé à l'entreprise qui réalise ces travaux pour le compte du syndicat de l'eau, d'installer d'un poteau incendie à Drulhe. Le montant TTC de ces travaux s'élève à 1 000 €.

Les travaux des 3 abribus sont en cours. Il est prévu qu'ils soient positionnés à L'Issanchou, Baraque de Cussan et Boussac (Lotissement les Pradels) pour la rentrée scolaire de septembre.

Une partie des abat-sons de l'église doivent être changés. Les travaux de fabrications ont débuté. Ces travaux permettront par la même occasion de repositionner des filets anti-pigeons.

Des travaux sont également prévus au stade. La commune a fait intervenir un géomètre pour réaliser un relevé topographique du terrain de foot afin de faire apparaître les détails planimétriques et altimétriques nécessaires au projet d'agrandissement du terrain et permettre aux entreprises sollicitées pour les travaux d'établir un devis.

**PAYS SEGALI COMMUNAUTE**

Voirie : les travaux se poursuivent. Il reste à régler les problèmes de voirie à Cussan de l'année dernière.

Ecole : le conseil communautaire a délibéré le 11 juin 2020 au sujet de la création d'un service commun afin d'assurer la gestion du Service des écoles jusqu'à la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS), destiné à prendre en main les écoles des Communes concernées. Il appartient au Conseil Municipal de délibérer à son tour sur l'adoption de cette convention afin que le service commun puisse commencer à fonctionner à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention entre Pays Ségali Communauté et les Communes de Baraqueville, Boussac, Camboulazet, Castanet, Colombières, Gramond, Manhac, Moyrazès, Pradinas et Sauveterre de Rouergue.

Parallèlement, Monsieur le Maire rappelle la délibération de la communauté en date du 14 novembre 2019 qui prévoit la restitution de la compétence scolaire à la Commune de Boussac au 1<sup>er</sup> Juillet 2020 par la réduction de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ». Cette délibération communautaire est intervenue après de nombreux débats. Au final, il est apparu impossible de maintenir une situation de territorialisation de la compétence - certaines Communes refusant de transférer leurs écoles.

Les écoles gérées par la Communauté de Communes pouvaient être rendues à chaque Commune ou – c'est autorisé par la Loi – être reprises dans le cadre d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire. Il est apparu au collectif des Communes concernées, qu'il valait mieux créer un SIVOS, de façon à sauvegarder la dynamique intercommunale qui a été créée au fil des années.

Monsieur le Maire expose qu'il convient donc de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire nommé « SIVOS du Pays Ségali » qui aura pour objet de gérer les services scolaires, périscolaires et actions concourant à la politique éducative selon les statuts annexés.

Entre le 1<sup>er</sup> Juillet 2020 et la création du SIVOS, la gestion des écoles sera assumée par un service commun. Il sera constitué par les Communes de Baraqueville, Boussac, Camboulazet, Castanet, Colombières, Gramond, Manhac, Moyrazès, Pradinas et Sauveterre-de-Rouergue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Boussac approuve les statuts du « SIVOS du Pays Ségali », l'adhésion de la Commune au Syndicat à compter de sa création et demande à Madame le Préfet de l'Aveyron de bien vouloir décider de la création du « SIVOS du Pays Ségali » au 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ANNULATION FÊTE DES 14 ET 15 AOÛT**

Compte tenu de la crise sanitaire, Monsieur le Maire décide d'annuler la fête.

### **PLANTATION DES MAIS**

Compte tenu des circonstances et de la crise sanitaire, les élus ont décidés de reporter la plantation des maïs au mois de juin 2021.

### **ADRESSAGE**

Monsieur le Maire demande à M. BLANC Stéphane de rejoindre la commission. Une réunion de celle-ci est fixée au lundi 7 septembre.

### **REGLEMENT CIMETIERE**

Une commission composée de Mesdames BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, JANKOWSKI Sandrine et OLLIVIER Myriame se réunira le lundi 14 septembre 2020 pour préparer le règlement du cimetière et du colombarium.

### **SORTIE DU CONSEIL MUNICIPAL**

La sortie du conseil municipal est fixée au 20 septembre 2020.

### **SENATORIALES**

Le Conseil Municipal est convoqué le vendredi 10 juillet (date nationale) pour élire les électeurs au sein du conseil municipal qui participeront au vote lors des élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

---